

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 février 2018
BU 001 DE

Page 1/1

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33
Présents : 21
Votants : 22

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Jacques FAIVRE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Ont donné pouvoir : Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD.

Etaient Excusés : Claude ROMANET, Martine VUILLEMIN, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Florent GAILLARD, Dominique PELLIN, Adrien LAVIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient absents : Claire LUCAS-VERNUS, Denis BRENIAUX, Christian COLIN, Colette GIRARD.

Convocation faite le : 22 février 2018

Objet : Attribution de subvention.

VU la délibération référencée CO 015 DE du 07 février 2017 par laquelle le Conseil Communautaire délègue au Bureau Communautaire (Alinéa 7) la possibilité d'attribuer des participations financières à des actions d'intérêt communautaire dans la limite de 2 000 € ;

VU la demande de subvention par l'association Volodalen pour l'organisation de « la montée du Poupet « 2018 » ;

VU la demande de subvention adressée le l'association « Jura Cyclisme » ;

VU la demande de subvention adressée le 2 février 2018 par l'association Dole Athlétique Club pour l'organisation du marathon du Pays de Pasteur ;

VU la demande de subvention de l'association Jura Athlétisme pour l'organisation du trail de Poligny ;

VU l'avis favorable de l'Exécutif le 13 février 2018 pour l'attribution de subventions ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / DECIDE :

- d'attribuer à l'association Volodalen Solidaire une subvention de 1400 €
- d'attribuer à l'association « Jura cyclisme » une subvention d'un montant de 800 €
- d'attribuer à l'association Dole Athlétique Club une subvention de 1500 €
- d'attribuer à l'association Jura Athlétisme une subvention de 1000 €

2 / DIT que les crédits suffisants seront prévus au BP 2018.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Michel FRANCONY

